



Instance de Commandement du 14 février 2018

CGC-Douanes était représentée par Sylvie Denis (DSD1, AD) et Olivier Gourdon (DSD1).

Cette instance était présidée par le Directeur Général assisté du chef de service, de la sous-directrice A, du chef de bureau A/2, de son adjointe et de leurs collaborateurs.

Cette 1ère instance de commandement pour l'année 2018 concernait un nombre important de mouvements depuis le détachement dans l'emploi d'administrateur jusqu'à la nomination d'un nouveau DI.

Des mouvements fonctionnels concentrés souvent au niveau DI

Le directeur interrégional à Nantes rejoint la future recette interrégionale de Nantes tout en étant réintégré dans le statut d'administrateur supérieur. Il cède sa place au directeur régional de Paris qui prend les fonctions de DI à Nantes comme administrateur supérieur.

Le directeur régional à Lyon, administrateur supérieur, devient adjoint à la directrice interrégionale à la résidence.

L'adjoint au RR à Aix en Provence prend les fonctions de receveur régional à la résidence et le receveur régional à Poitiers devient receveur interrégional à Bordeaux.

Des mobilités sont observées parmi les directeurs territoriaux ou fonctionnels sur Lyon, Besançon et Nice. Le DG précise que ce dernier poste, a notamment été attribué au regard des compétences respectives des divers postulants en matière de LCF, qu'il entend voir se renforcer au sein de cette circonscription.

Par ailleurs, un DSD1 en poste à Nouméa, issu de la promotion IP 2003, devient directeur régional à Clermont-Ferrand, au bout de 15 années passées dans l'encadrement supérieur. La CGC s'est félicitée de cette promotion et du « timing » opéré qui paraît particulièrement cohérent en terme d'ancienneté dans la carrière (IP +15 ans).



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat qui relaie les questions que vous vous posez !

Enfin, le chef du Service Commun des Laboratoires, issu des rangs de la DGCCRF, est intégré en douane en qualité de DSD1, puis intégré concomitamment dans le statut d'emploi d'administrateur des douanes. Si cette promotion s'est opérée sans mobilité, ce dernier aura, selon le DG, vocation à occuper ensuite de nouvelles fonctions en douane, conformes toutefois à son profil et ses compétences.

3 postes devraient notamment être comblés à l'occasion de la prochaine instance le 9 avril 2018

A l'issue de ces mobilités croisées, trois postes sont devenus effectivement vacants (et non plus susceptibles de l'être, pour répondre aux questionnements de certain(e)s d'entre vous....) : directeur de l'ENDT, directeur à Paris et receveur régional à Poitiers.

Le directeur général a souligné que le mouvement des cadres supérieurs serait dès lors complété lors de la prochaine instance de commandement qui interviendra le lundi 9 avril 2018 et qu'il attendait de disposer de l'ensemble des éléments d'appréciation (connaissance du parcours, ancienneté mais aussi exercice d'évaluation des directeurs en cours) pour se prononcer sur les prochaines nominations.

Comme cela était prévu dans le cadre de la « refondation » de la DNRED, un magistrat, actuellement vice procureur au TGI de Paris, est nommé adjoint à la directrice de la DNRED en qualité de conseiller juridique.

A l'occasion d'une interrogation sur un cas particulier, le directeur général a rappelé qu'il n'existait pas de droit à promotion quel que soit le niveau (promotion administrateur, administrateur supérieur ou général).

La CGC-Douanes a appelé l'attention du directeur général sur le cas de deux receveurs régionaux qui étaient encore en attente de connaître leur prochaine affectation, la date de fermeture de leur recette étant prévue au cours du présent exercice, en rappelant l'intérêt qui s'attacherait à leur garantir un parcours diversifié, hors de la filière comptable. La sous-directrice A a reconnu le bien fondé de cette démarche, qui a d'ores et déjà concerné un certain nombre d'ex-RR, et indiqué qu'elle donnerait très prochainement de la visibilité aux deux intéressés.

Des précisions sur la revue des cadres et des postes et sa déclinaison en province

La CGC a par ailleurs interrogé la sous-directrice A quant aux modalités qui allaient accompagner la « revue des cadres et des postes » initiée en province dans le cadre de la déclinaison du plan managérial ministériel. La DRH Douane a indiqué que ce plan avait été présenté en conseil d'administration et qu'il fallait compter près de 3 années pour que la revue des cadres et des postes soit déclinée dans son ensemble et entre 3 et 5 ans s'agissant de l'ensemble des composantes du plan managérial en douane.

La sous-directrice commencera sa tournée par la DI des Hauts de France (mars 2018) et proposera un calendrier couvrant l'ensemble des directions.



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat qui relaie les questions que vous vous posez !

Cette revue, qui couvrira l'ensemble de la palette des grades de la catégorie A (statuts d'emplois inclus : administrateur et DPSD) donnera lieu à échanges sur les agents présentant un certain potentiel mais aussi sur ceux qui peuvent connaître des difficultés. Elle sera aussi l'occasion d'aborder les viviers des cadres et les possibilités de parcours de carrière à court et moyen terme. Enfin, elle devrait permettre de déboucher sur une cartographie des postes susceptibles d'être proposés en DPSD à 5 ans avant la retraite.

S'agissant de la requalification de certains postes, il pourrait être envisagé de les classer par ordre de difficulté (première affectation, confirmé, complexe...). Cette revue sera également l'occasion de s'interroger sur le déficit d'attractivité de certains postes et les solutions à envisager pour faire coïncider le vivier et les vacances d'emplois constatées.

Cette revue donnera enfin lieu à un échange bilatéral dans un premier temps (SDA/directeur interrégional) afin d'argumenter sur les options à valider, le bureau A/2 étant chargé de l'analyse et de la synthèse.

La question des DPSD à 5 ans

Les collègues qui ont récemment été promus DPSD à 5 ans ont été nommés sur des postes de receveur régional, postes à enjeux justifiant une promotion. La CGC a interrogé la sous-direction A afin de connaître les suites de leur carrière, les recettes régionales ayant vocation à fermer à courte échéance.

La CGC a notamment demandé si les seconds postes de DPSD renfermeraient des spécificités particulières en terme d'enjeux ou s'ils pourraient librement candidater sur tous postes de niveau DSD. C'est cette dernière option qui devrait prévaloir selon la sous-directrice A.

Félicitations à tous les collègues promus !!



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat qui relaie les questions que vous vous posez !

BULLETIN D'ADHESION AU SYNDICAT **CGC-Douanes**

Pour adhérer, renvoyez le présent bulletin, accompagné de votre chèque de cotisation libellé à l'ordre de **CGC-Douanes** à :

CGC-Douanes
15 – 17 rue Beccaria
75 012 PARIS

Fiche de renseignements à compléter :

Nom : Prénom :
Date et lieu de naissance : Fonctions :
Grade : Echelon :
Coordonnées professionnelles :
Service : Direction :
Adresse :
Tél. : Fax :
E-mail :
Coordonnées personnelles (si vous désirez y recevoir votre courrier syndical) :
Adresse :
Tél. : E-mail :

Le montant des cotisations est disponible sur le site internet de **CGC-Douanes**, rubrique infos pratiques.
Le montant de la cotisation englobe une protection juridique personnelle à caractère syndical et professionnel. Pour information, 66 % des cotisations sont déductibles de votre impôt sur le revenu.

contacts :
tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr
Le syndicat qui relaie les questions que vous vous posez !